

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HYPEROX
Code du produit : 000000000062524710
UFI : JA31-S0S9-C00S-NRGH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation professionnelle, Désinfectants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : LANXESS Deutschland GmbH
Production, Technology,
Safety & Environment
51369 Leverkusen, Germany

Service responsable : +49 221 8885 2288
infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler CHEMTREC EMEA : +44 20 3885 0382 et mentionner CCN 1001748.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type G	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

	de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger :	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence :	Prévention: P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

péroxyde d'hydrogène
acide acétique
acide peracétique
acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3;	>= 25 - < 30

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

		H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,05 mg/kg	
acide acétique	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5 - < 10
acide peracétique	79-21-0 201-186-8 607-094-00-8	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 73,2 mg/kg	>= 3 - < 5
acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium	85711-69-9 288-330-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (%)
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	Ox. Liq.1; H271	>= 70 %
	231-765-0	Ox. Liq.2; H272	50 - < 70 %
		Skin Corr.1A; H314	>= 70 %

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

		Skin Corr.1B; H314 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335	50 - < 70 % 35 - < 50 % 8 - < 50 % 5 - < 8 % >= 35 %
acide acétique	64-19-7 200-580-7	Skin Corr.1A; H314 Skin Corr.1B; H314 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319	>= 90 % 25 - < 90 % 10 - < 25 % 10 - < 25 %
acide peracétique	79-21-0 201-186-8	STOT SE3; H335	>= 1 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Corrosif pour les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo- : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

sion

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Température de stockage recommandée : < 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	20 ppm 50 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLCT (VLE)	20 ppm 50 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	10 ppm 25 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains	:	
Matériel	:	Polychloroprène - CR
Temps d'utilisation	:	< 60 min
Matériel	:	Caoutchouc nitrile - NBR
Temps d'utilisation	:	< 60 min
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Filtre de type	:	Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	Odeur piquante.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	-61 - -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: coupelle fermée Non mesurable
Température d'inflammation	:	435 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	75 °C Méthode: Test ONU H.4
pH	:	0,2 Concentration: 100 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	1,247 mm ² /s (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Densité : 1,13 gcm³ (20 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 109

Caractéristiques de la particule
Répartition de la taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Matières solides inflammables
Indice de combustion : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dangers liés à des réactions exothermiques

Risque exothermique potentiel En cas de contamination par des impuretés ou des substances incompatibles, une décomposition exothermique auto-accélérée peut se produire. La décomposition dans les espaces confinés et les tuyaux peut entraîner une surpression et un éclatement. Le chauffage peut libérer des gaz dangereux. La formation d'oxygène est possible. Se décompose en chauffant.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition au soleil.
Chaleur, flammes et étincelles.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des bases.
Métaux
Agents réducteurs
Sels métalliques en poudre
les matières combustibles
Matières inflammables
solvant organique

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : acide acétique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.859 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4,08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1.147 mg/kg

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 500 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,05 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0,17 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Concentration maximale réalisable.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 4.060 mg/kg

acide acétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3.310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 11,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.060 mg/kg

acide peracétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 73,2 mg/kg
Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

Estimation de la toxicité aiguë: 73,2 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Evaluation : Irritant pour la peau.

acide acétique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau
BPL : Pas d'information disponible.
Remarques : Solution aqueuse

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

acide peracétique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

acide acétique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

acide peracétique:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide acétique:

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide peracétique:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide acétique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.12
Résultat: négatif
BPL: oui

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

acide peracétique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré que ce produit n'était pas mutagène.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.22
Résultat: négatif

acides sulfoniques, sec-alcane en C13-17, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré que ce produit n'était pas mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide acétique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 13 jr
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.600 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.600 Poids corporel mg / kg
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.31
Résultat: Aucune réaction secondaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide peracétique:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,38 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Eau salée

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,63 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Eau salée

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Eau douce

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Eau douce

acide acétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 300,82 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 300,82 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 300,82 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: non
Méthode: ISO 10253
BPL: oui
Remarques: Eau salée

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.150 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Remarques: Eau douce

acide peracétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,73 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OPP 123-3 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,061 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OPP 123-3 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,002 mg/l
Durée d'exposition: 33 Jrs
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 21 Jrs
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

acides sulfoniques, sec-alcane en C13-17, sels de sodium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 8,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 96 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 5,3 mg/l

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CE50: 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 Jrs
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Remarques: Eau douce

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acide acétique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

acide peracétique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

acides sulfoniques, sec-alcanes en C13-17, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,1

acide acétique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,17

acide peracétique:

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,46 (25 °C)
pH: 5
Méthode: OPPTS 830.7550

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3149
ADR : UN 3149
RID : UN 3149
IMDG : UN 3149
IATA : UN 3149

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ (PERACETIC ACID)
ADR : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ (PERACETIC ACID)
RID : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ (PERACETIC ACID)
IMDG : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED (PERACETIC ACID)
IATA : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized (PERACETIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 5.1
ADR : 5.1
RID : 5.1
IMDG : 5.1
IATA : 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : OC1
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 8

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

ment (avion de ligne)
Groupe d'emballage
Étiquettes

: II
: 5.1 8
:
:
:



14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui



ADR

Dangereux pour l'environnement : oui



RID

Dangereux pour l'environnement : oui



IMDG

Polluant marin : oui



IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui



HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation : Comburant, oxydant.
Corrosif.
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement.
Dégage une forte odeur.
Tenir à l'écart des sources de chaleur.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles	: acide sulfurique à

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. : peroxyde d'hydrogène (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non concerné

Suivi individuel renforcé (Code du travail - Art. R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	:	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	:	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Ox. Liq.	:	Liquides comburants
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	:	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2017/164/EU / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZloC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Org. Perox. G

Met. Corr. 1 H290

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Acute Tox. 4 H312

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

HYPEROX

Version 2.0 Date de révision: 03.03.2022 Numéro de la FDS: 203000010358 Date de dernière parution: 27.08.2021
Pays / Langue: FR / FR

STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.